

SALAIRE SOCIAL MINIMUM

Le progrès social redécouvert

David Angel

Ça pourrait devenir un sujet dans la campagne électorale à venir : une possible hausse du salaire social minimum. Qui est pour, qui est contre, et quels sont leurs arguments ?

C'est devant un public pas forcément acquis à sa cause que Nicolas Schmit a fait savoir que la lutte contre les inégalités passait forcément par les salaires. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale était invité à exprimer ses vues sur la question des inégalités au Luxembourg à la Banque européenne d'investissement au Kirchberg, dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par l'Université du Luxembourg. Devant une salle remplie d'économistes, de banquiers et de chercheurs, celui qui sert de caution keynésienne au LSAP est allé jusqu'à parler des « 1 pour cent » et à critiquer sans retenue les tenants d'une vision néolibérale de la société. Au passage, il a réitéré son désir de voir le salaire social minimum augmenter, puisque « la lutte contre les inégalités passe forcément par les salaires ».

La possible augmentation du salaire social minimum (SSM) pourrait donc bien devenir l'un des sujets chauds de cette année électorale. Et c'est... Nicolas Schmit qui a lancé le débat. Le 28 novembre dernier, sur les ondes de RTL Radio, le ministre a déclaré pouvoir s'imaginer une hausse du SSM, et ce encore avant la fin de la législature. Il n'était certainement pas sans savoir qu'il allait provoquer des remous considérables au sein de la coalition - et au-delà d'elle, bien évidemment - avec cette phrase.

Les réactions ne se sont pas fait attendre : tandis que le DP et Déi Gréng se montraient peu favorables à l'idée - avec l'éternel « Ça ne fait pas partie de l'accord de coalition » -, le parti de Schmit, le LSAP, regrettait la posture de ses partenaires de coalition. Côté CSV, on reprochait un manque de cohérence au gouvernement, même si l'aile proche des syndicats du parti, autour de Marc Spautz, ne s'est pas montrée défavorable à l'idée. Sans surprise, ce sont surtout les organisations patronales qui ont totalement rejeté l'idée, la taxant même de « populiste ».

« La lutte contre les inégalités passe forcément par les salaires. »

En ce début d'année, les syndicats semblent, eux, bien décidés à profiter de la période préélectorale et de la position de faiblesse du LSAP pour arracher cette concession. Ainsi, l'OGBL a fait savoir à travers la plume de son président André Roeligen qu'une hausse de 10 pour cent du SSM ainsi qu'une exonération fiscale pour les salariés au SSM étaient pour lui absolument indispensables. À l'occasion de son pot de Nouvel An, le LCGB a lui demandé une hausse de 136 euros net. Un autre pot de Nouvel An, celui de la Chambre des salariés (CSL), était l'occasion pour le président de cette dernière de reprendre ces revendications et de mettre en garde, comme le ministre Schmit un jour plus tard, contre les dangers auxquels la croissance des inégalités exposerait la société luxembourgeoise.

Finalement, c'est Étienne Schneider himself qui a récupéré l'idée pour le compte du LSAP : là aussi à un pot de Nouvel An, celui de son parti en l'occurrence, il a fanfaronné qu'une augmentation d'au moins 100 euros net « devrait être possible ». Celui qui se rêve en Emmanuel Macron luxembourgeois avance des idées étonnamment marquées à gauche : outre une hausse du SSM, Schneider appelle de ses vœux une baisse du temps de travail. La hausse du SSM, a-t-il déjà tenté de rassurer le patronat, pourrait aussi se faire en partie à travers une exonération fiscale.

L'introduction d'un salaire social minimum fut l'un des premiers actes législatifs de l'après-guerre au Luxembourg. Instauré par voie de règlement grand-ducal le 30 décembre 1944, elle avait vocation à maintenir la cohésion sociale en garantissant un niveau de vie décent : « Considérant qu'il échet, dans un intérêt d'ordre économique et de paix sociale, dans l'attente de la fixation des salaires par voie de contrat collectif ou autrement, de fixer les salaires considérés comme indispensables pour permettre aux travailleurs de se procurer les articles de première nécessité et le logement nécessaire au maintien d'un niveau de vie suffisant », peut-on lire dans le règlement grand-ducal en question.

Actuellement, le SSM est de 1.998,59 euros brut pour un-e salarié-e non qualifié-e, et de 2.398,30 pour un-e salarié-e qualifié-e. Le revenu disponible net d'un-e salarié-e payé-e au SSM non qualifié est de 1.632 euros. Quelque 45.200 salarié-e-s touchent actuellement le SSM, dont 27.000 le SSM non qualifié. Ce qui

représente 12,4 pour cent du salariat hors fonctionnaires.

Pour les syndicats, mais aussi pour le ministre du Travail, il est clair que le SSM tel qu'il existe actuellement ne correspond plus aux intentions qui étaient à l'origine de cette mesure : il ne permet pas de mener une vie décente. Ainsi, avance par exemple le groupe salarial au sein du Conseil économique et social (CES), ne serait-ce que pour qu'une personne vivant avec le SSM ne vive pas en dessous du seuil de pauvreté - équivalent à 60 pour cent du revenu médian d'un pays -, il faudrait une hausse de 2,1 pour cent. Pour atteindre le budget de référence pour une vie décente du Statec, il faudrait une hausse de 11,3 pour cent. Et pour franchir le seuil de ce qui est considéré comme un « bas salaire », la hausse devrait être de 11,6 pour cent.

De l'autre côté, les adversaires d'une augmentation du SSM argumentent que salaire et pauvreté ne sont pas forcément directement liés. Ainsi, Michel-Édouard Ruben, économiste à la fondation Idea, avance que « plus que le salaire minimum, c'est avant tout la composition du ménage (présence ou non d'enfants) et l'intensité de travail (temps partiel ou temps complet) qui expliquent la pauvreté laborieuse ». Pour lui, plutôt que par une hausse du salaire minimum, la lutte contre cette pauvreté laborieuse supposerait « d'avoir un système socio-fiscal plus performant en matière familiale et de prise en compte du temps partiel ».

Dans le même registre, Carlo Thelen, directeur de la Chambre de commerce (CCL), pense que « sans modification des mécanismes fiscaux,

Plus qu'une aumône: le salaire social minimum.



© PIXABY

de cotisations sociales et de transferts sociaux, les travailleurs aux salaires minimum ne bénéficieraient que peu en termes de pouvoir d'achat d'une hausse du SSM ». Surtout qu'une hausse du SSM pourrait entraîner une augmentation des impôts et des cotisations sociales, ainsi qu'une baisse des prestations sociales. Ce à quoi les syndicats répondraient probablement qu'une hausse du salaire social minimum devrait aller de pair avec une exonération d'impôts pour les revenus les plus modestes.

« Certains chômeurs risquent de devenir inemployables en augmentant le salaire social minimum. »

Contrairement à l'argumentation du groupe salarial au sein du CES, Michel-Édouard Ruben d'Idea avance que le salaire social minimum peut très bien permettre de vivre « décemment » au regard du budget de référence du Statec - si on y ajoute les transferts sociaux tels que l'allocation de vie chère, la subvention de loyer ou encore l'allocation de rentrée.

Or, le budget de référence du Statec n'est lui que moyennement adapté à la réalité luxembourgeoise. En février 2017, le Tageblatt avait fait le test en prenant comme référence une fa-

mille avec deux enfants : au budget prévu par le budget de référence pour le loyer par exemple (1.191 euros), aucun logement adapté à une telle famille n'était disponible dans les quatre plus grandes villes du pays. Au-delà de l'exemple du loyer, il s'est avéré que le budget de référence était basé sur des dépenses parfois assez irréalistes dans un contexte luxembourgeois. Et dans tous les cas, permettre un niveau de vie « encore plus décent » que ce qui est prévu par le budget de référence n'est pas forcément un bon argument contre la hausse du SSM.

Mais pour la fondation Idea, une augmentation du SSM risquerait aussi d'avoir des effets négatifs sur le chômage : « Alors que le chômage concerne au Luxembourg principalement les non-qualifiés, certains chômeurs risquent de devenir inemployables en augmentant le salaire social minimum », les entreprises se tournant vers une main-d'œuvre qualifiée et hautement productive tout en étant prête à travailler pour le salaire social minimum, avance Michel-Édouard Ruben.

Et il est vrai que la situation très spécifique du Luxembourg, qui bénéficie d'une « offre de travail quasiment illimitée » comme la décrit justement Ruben, rend les choses plus compliquées. N'en déplaise au groupe salarial au sein du CES, qui compare les arguments des adversaires d'une hausse du SSM à ceux

des détracteurs d'un salaire social minimum tout court en Allemagne, avant l'introduction de ce dernier. Même si la proportion de frontaliers au sein des salarié-e-s gagnant le SSM est à peu près la même que celle des frontaliers au sein du salariat luxembourgeois en général.

« ... les salaires considérés comme indispensables pour permettre le maintien d'un niveau de vie suffisant. »

Le principal argument des détracteurs d'une augmentation du salaire social minimum reste cependant la perte d'attractivité du Luxembourg aux yeux des entreprises que cela engendrerait, le coût du travail augmentant alors que le Luxembourg est déjà la « lanterne rouge » en matière de rentabilité des entreprises non financières. Le groupe patronal du CES par exemple pointe du doigt la stagnation de la productivité dans les secteurs non financiers, ne justifiant pas une hausse du SSM. Mais faire participer tou-te-s les salarié-e-s aux gains engendrés par la perte de souveraineté opérée au profit de la place financière, n'est-ce pas une partie intégrante du modèle luxembourgeois et du système de maintien de la paix sociale ?

« Lutter contre la pauvreté passe par la création d'emplois pour les chômeurs, des aides ciblées pour les familles monoparentales et la construction de davantage de logements afin de desserrer l'étau du marché immobilier luxembourgeois », écrit Carlo Thelen sur son blog. Et pour ce qui est de l'étau du marché immobilier qui dévore une grande partie des revenus au Luxembourg, il a raison - même si ses motivations sont peut-être moins louables qu'il ne voudrait le faire croire.

Est-ce en contradiction avec une hausse du salaire social minimum ? Pas forcément, à condition qu'il existe une stratégie englobant la totalité des facteurs du risque de pauvreté. Contrairement aux « aides ciblées pour familles monoparentales » et autres transferts sociaux tels que préconisés par les détracteurs d'une hausse, le salaire social minimum n'est pas une aumône, mais il est censé permettre de vivre une vie décente dans la dignité et sans stigmatisation. Et pourquoi une hausse du SSM ne pourrait-elle pas aller main dans la main avec une exonération des impôts sur les plus faibles revenus et avec la construction massive de logements sociaux ? Encore faudrait-il que la soif affichée de justice sociale de certains soit plus qu'une simple tentative de reconquérir un électorat populaire en manque d'avancées sociales.